

# AVIS PUBLIC



## DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Numéro 1883-458

AVIS est donné que le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard statuera sur la demande de dérogation mineure au Règlement de zonage numéro 1886, concernant l'immeuble suivant :

**Demande de dérogation mineure numéro 1883-458** pour le bâtiment situé au 5485, rue Jean-Talon, lot numéro 1 123 424 du cadastre du Québec.

La nature de la dérogation est la suivante :

- que la hauteur maximale de 1,80 mètre d'un mur situé dans une cour latérale, mesuré à partir du niveau du sol, indiquée à l'article 6.4.7.1, paragraphe b) du Règlement de zonage numéro 1886, soit augmentée à 6,25 mètres pour le mur érigé dans la cour latérale nord-est dans le prolongement de la façade donnant sur la rue Jean-Talon.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, lors de la séance du conseil d'arrondissement qui se tiendra **le mardi 3 juillet, à 19 h à la salle du conseil de la bibliothèque municipale située au 8420, boulevard Lacordaire.**

Montréal, le 12 juin 2018.

**La Secrétaire d'arrondissement  
Guylaine Champoux, avocate**

*Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : [www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard](http://www.ville.montreal.qc.ca/st-leonard)*